

"Newsday"	Lundi à vendredi	18 h—19 h
"The National"	Quotidiennement	23 h—23 h 25 (fin de semaine 23 h—23 h 15)
"Newsday Final"	Quotidiennement	23 h 25—23 h 35 (fin de semaine 23 h 15—23 h 25)
"CBC Saturday Evening News"	Samedi	18 h—18 h 30
"CBC Sunday Evening News"	Dimanche	17 h—17 h 20

Les émissions ci-dessus offrent également des informations gouvernementales et parlementaires et ces domaines sont également couverts en entier ou en partie dans les émissions suivantes:

«This Week in Parliament»	Dimanche 17 h 20—18 h
«CBC Newsmagazine»	Lundi 22 h—22 h 30
«The Watson Report»	Lundi 22 h 30—23 h

Les nouvelles parlementaires sont parfois présentées dans d'autres émissions comme «Take 30» et «The Fifth Estate».

Il n'est pas possible d'établir des comparaisons entre les canaux de télévision, étant donné que le nombre de sujets traités par chacun d'eux peut varier d'une émission à l'autre, d'une semaine à l'autre et d'une saison à l'autre.

RADIO-CANADA—LE STYLE DES ANNONCEURS

Question n° 2244—M. Cossitt:

1. Radio-Canada (réseau anglais) a-t-elle pour politique d'exiger un style stéréotypé de ses annonceurs?

2. Radio-Canada exige-t-elle que l'on copie le style de l'ancien présentateur de CBOT, Ab Douglas, de préférence à celui de Max Keeping de la station CTV à Ottawa?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1 et 2. Non. Il y a cependant un certain nombre d'exigences générales, comme pour tous les postes, ainsi que des exigences plus particulières à la présentation des nouvelles télévisées, comme la connaissance des techniques d'élocution et une bonne présence à l'antenne.

LA SOCIÉTÉ TRIDENT AIRCRAFT LIMITED

Question n° 2427—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. a) Au cours des années financières 1979-1980 et 1980-1981, combien l'État a-t-il avancé d'argent à la Trident Aircraft Co. de Sidney (C.-B.) et à quelle fin, b) combien prévoit-on avancer au cours de l'année financière 1981-1982 et à quelle fin?

2. a) M. Derek Lock est-il toujours lié à la Trident Aircraft Co. b) est-il revenu dans la Fonction publique et, le cas échéant, à quel titre et à quel ministère?

3. Le gouvernement a-t-il pris des engagements envers la Trident Aircraft Co. et, le cas échéant, lesquels?

Questions au Feuilleton

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

Les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit:

1. a) Des fonds publics, sous forme de contribution remboursable, ont été avancés par I&C à la Trident Aircraft Limited, comme suit:

L'année financière 1979-1980	\$1,300,000.
L'année financière 1980-1981	\$2,700,000.

La contribution remboursable avait pour objet d'aider à la restructuration de la société, c.-à-d. l'aider à compléter les plans et à commencer la production de l'avion amphibie *Trigull*.

- b) Il n'est pas projeté par I&C d'avancer des fonds à la Trident Aircraft Limited pour 1981-1982.

2. a) M. Derek Lock ne travaille plus chez Trident Aircraft Limited et a aussi quitté la Fonction publique.

- b) Sans objet.

3. Dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Colombie-Britannique sur le développement industriel, le MEER a accepté de partager avec la province un prêt à faible intérêt de 2.9 millions de dollars et de l'accorder à la Société de développement de la Colombie-Britannique (SDCB) pour financer la construction d'une aire de fabrication de 110,000 pieds carrés à l'intention de la Trident Aircraft Ltd. à l'aéroport international de Victoria. Ce prêt à la SDCB, qui lui permettra de construire cette aire pour la Trident sur une base vente-location, sera accordé à la condition que la société Trident ait tout son financement en place avant que ne soit effectué un versement du prêt. Comme cette condition n'a pas été remplie, le MEER n'a versé aucun fonds jusqu'à présent dans le cadre de l'entente avec la SDCB pour l'installation de la société Trident, et étant donné l'arrêt des activités de cette société, on ne prévoit pas verser de fonds à l'avenir.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Question n° 2454—M. Herbert:

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de réclamations d'assurance la Société pour l'expansion des exportations a-t-elle payées et pour quel montant global?

2. Combien de réclamations provenaient des États-Unis et, chaque année, quel pourcentage du montant total les réclamations représentaient-elles?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)):

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce, la Société pour l'expansion des exportations déclare que: